

# Conseil municipal de VERMENTON

*Séance sans public du jeudi 25 juin 2020, 20<sup>h</sup>30*

---

Le 25 juin 2020 le conseil municipal de la commune de Vermenton, commune nouvelle, sur une convocation du 17 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Vermenton, sous la présidence de Jean-Dominique FRANCK, maire de Vermenton. Conformément aux préconisations sanitaires, la séance s'est déroulée sans public mais retransmise en direct en vidéoconférence.

Étaient présents : Jean-Dominique FRANCK, Denis MAILLARD, Isabelle DELHOMME, Hervé RATON, Bérengère MARTINEZ, Patrice MONGEOT, Pierre GUILHAMOU, Evelyne MORANGE, Béatrice MAUVAIS, Sébastien BORNOT, Laetitia GUILLEROT, Cédric SCHIFFMACHER, Benoit SERRIOT, Ophélie GIRAUD, Aurélien LEMAIRE, Thomas DEBIEF

Absents excusés : Isabelle DUPLESSIS, Fabienne MURIS-FAFIN, Valérie VAZUT

Pouvoirs : Fabienne MURIS-FAFIN à Isabelle DELHOMME, Isabelle DUPLESSIS à Sébastien BORNOT, Valérie VAZUT à Jean-Dominique FRANCK

Invités : Catherine QUILLET, Aurélien COMPAROT, (conseillers supplémentaires)

Secrétaire de séance : Cédric SCHIFFMACHER

Ordre du Jour :

1. Travaux d'assainissement rues René Martin et Tour de Ville : opération sous mandat/conventionnement avec la communauté de communes
2. Budget principal : durée d'amortissement des subventions d'équipements versées
3. Vote des taux d'imposition
4. Vote du budget principal et des budgets annexes
5. Composition des commissions communales
6. Commission communale des impôts directs
7. Autorisation d'occupation du domaine public Parc des Iles
8. Ouverture de deux postes saisonniers au service technique
9. Questions diverses

Le maire demande à l'assemblée de modifier le point 8, de rajouter le point 9 et de modifier l'ordre du jour en conséquence :

8. Recrutement de deux vacataires
9. Désignations et représentations diverses/modification de la délibération 2020/027
10. Questions diverses

## **Compte-rendu de la séance du 23 mai 2020 :**

Le compte rendu a été rectifié suite aux remarques de Cédric SCHIFFMACHER.  
Le compte-rendu est validé à la majorité des membres. (18 pour, 1 abstention)

### **1/ Travaux d'assainissement rues René Martin et Tour de Ville : opération sous mandat/conventionnement avec la communauté de communes : (délibération 2020/028)**

Le maire expose que les travaux rue René Martin par le SDEY sont presque terminés et que les travaux d'assainissement sont la prochaine étape. Le montant de ces travaux ont été estimés à 98 268.60 € TTC plus les essais et contrôles de 6577.20 € TTC pour la rue René Martin et 78 757.80 € TTC plus les essais et contrôles de 4221.00 € TTC soit un coût global estimé à 187 824.60 € TTC. La commune étant maître d'ouvrage, elle est tenue de procéder au règlement des factures et refacturera à la communauté de communes, compétente pour l'assainissement. Il s'agit d'une opération sous mandat qu'il convient de matérialiser par une convention. Le

maire propose de refacturer également 6.4 % du montant des travaux pour la maîtrise d'œuvre correspondant à au pourcentage appliqué par le maître d'œuvre soit un montant estimé à 11 330 €.

Le maire précise que ces travaux seront réalisés par rue. La rue René Martin en 2020 et la rue du Tour de Ville en 2021 et qu'il convient de lancer la consultation pour la rue René Martin début juillet avec remise des offres début septembre.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal,*

- VALIDE l'opération sous mandat pour les travaux d'assainissement rue René Martin et rue du Tour de Ville
- DIT que cette opération fera l'objet d'une convention numérotée 01 avec la 3CVT
- DIT que ces crédits seront inscrits aux comptes 458101 et 458201 en dépenses et recettes d'investissement
- AUTORISE le maire à signer tout document afférent à ce dossier et notamment la convention
- AUTORISE le maire à lancer la consultation

*Adopté à la majorité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 1)*

### **2/ Budget principal : amortissement des subventions d'équipement versées :** (délibération 2020/029)

Le maire explique que la commune a transféré la compétence éclairage public au Syndicat départemental d'électrification de l'Yonne (SDEY) mais reste propriétaire des infrastructures. Lorsque des travaux sont effectués par le syndicat, la commune participe financièrement pour un montant défini par convention. Comptablement cette participation doit être amortie et il convient d'en fixer la durée tout en respectant la réglementation en vigueur.

Pour 2020, les participations concernées sont l'éclairage public complémentaire rue St Vincent, le remplacement des luminaires au Val du Puits de Sacy, la modernisation des horloges et l'éclairage du parking de la salle des fêtes de Sacy. Le tout pour un montant global de 7786.69 €

Pour rappel la durée d'amortissement de la participation à l'enfouissement des réseaux au Val St Martin a été fixée à 10 ans.

Le maire propose de fixer la même durée d'amortissement soit sur 10 ans.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal,*

- FIXE la durée d'amortissement à 10 ans pour les participations aux travaux du SDEY suivants :

- \* Éclairage public complémentaire rue St Vincent : 891.16 €
- \* Remplacement des luminaires au Val du Puits de Sacy : 1165.00 €
- \* Modernisation des horloges : 3721.02 €
- \* Éclairage du parking de la salle des fêtes de Sacy : 2009.51 €

- DIT que ces amortissements seront inscrits au budget 2020

*Adopté à la majorité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 1)*

### **3/ Vote des taux d'imposition :** (délibération 2020/030)

Le maire explique que chaque année le conseil fixe les taux des taxes locales composées de la taxe d'habitation (TH), la taxe sur le foncier bâti (TFB) et la taxe sur le foncier non bâti (TFNB), principales ressources des collectivités.

Le maire expose que suite à la réforme de la fiscalité locale et notamment à la suppression progressive de la taxe d'habitation, la perte de produit de cette taxe sera à compter de 2021 compensée par la redistribution de la part départementale de la taxe foncière. Pour 2020, le taux est gelé au niveau 2019 par la loi de finances et la commune percevra le montant égal à la base 2020 multipliée par le taux de 2019 (11 %).

Le maire expose en conséquence qu'il convient de fixer les taux des taxes sur le foncier bâti et non bâti et propose de ne pas modifier ces taux pour 2020 à savoir :

- |                           |         |
|---------------------------|---------|
| • Taxe Foncière bâtie     | 15.29 % |
| • Taxe Foncière non bâtie | 41.84 % |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DECIDE de fixer les taux d'imposition pour 2020 de la façon suivante :

• Taxe Foncière bâtie 15.29 %

• Taxe Foncière non bâtie 41.84 %

- DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2020

Adopté à la majorité (**pour : 17 - contre : 0 - abstention : 2**)

#### **4/ Vote du budget principal et des budgets annexes :**

Le maire expose que ces budgets sont des budgets prévisionnels de transition essentiellement composés de travaux déjà engagés par la précédente municipalité et informe que les comptes de gestion et les comptes administratifs 2019 ont été votés en mars 2020.

Le maire précise que ces budgets sont soumis au vote par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement.

\* Budget principal 2020 : (délibération 2020/031)

Les grandes lignes de dépenses d'investissement et de fonctionnement sont les suivantes :

- Eglise de Sacy : 87 500 € TTC sur 98 500 € TTC hors tableaux (moins 63 900 € de subventions et Fondation du patrimoine estimées et 14 350 € de FCTVA) / restes à réaliser

- Église de Vermenton : 38 300 € TTC sur 78 000 € TTC (moins 25 500 € de subventions estimées et 6280 € de FCTVA) /restes à réaliser

- Aménagement rue René Martin : enfouissement des réseaux : 36 000 € (restes à réaliser) et assainissement pour le compte de la communauté de communes (estimé à 111 135 € dépenses et recettes)

- Aménagement rue du Tour de Ville : enfouissement des réseaux : 57 970 €

- Traverse de Sacy : 1<sup>ère</sup> tranche voirie pour le compte du département estimée à 265 800 € TTC, travaux des abords estimés à 77 623 € TTC plus la maîtrise d'œuvre

- Informatique : environ 10 000 € suite au piratage

Le maire précise par ailleurs qu'un emprunt à hauteur de 90 000 € sera nécessaire ainsi qu'une ligne de trésorerie pour financer les travaux de voirie.

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 380 359.88	1 380 359.88	1 082 771.52	1 082 771.52

Adopté à la majorité (**pour : 17 - contre : 0 - abstention : 2**)

**Patrice MONGEOT** demande si la mairie est en droit de renégocier les taux d'emprunt. Le maire répond que oui ce sera une des missions de la commission finances.

**Aurélien LEMAIRE** demande des précisions sur le changement des bordures de trottoirs de la traverse de Sacy. Le maire répond que seules celles en mauvais état seront remplacées. Quant à celles en bon état situées dans les zones où des aménagements de sécurité seront réalisés, elles seront réutilisées pour remplacer celles en mauvais état.

\* Budget annexe-eau 2020 : (délibération 2020/032)

Les grandes lignes d'investissement en cours et de fonctionnement sont les suivantes :

- Études complémentaires BAC : 23 700 € subventionnées à 80% par l'agence de l'eau

- Schéma directeur : 6200 € restant à charge

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
47 729.00	67 645.51 Dont 34 715.51 de report	44 620.98	44 620.98 Dont 5 726.98 de report

Adopté à la majorité (**pour : 17 - contre : 0 - abstention : 2**)

\* Budget annexe-camping 2020 : (délibération 2020/033)

Le maire expose que suite à la crise sanitaire, le budget du camping sera impacté notamment par les dépenses de personnel et de produits d'entretien et sauf engouement durant l'été, les recettes seront plus faibles. Aucun grand investissement n'est prévu mis à part les restes à réaliser.

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
109 650.00	158 580.59 Dont 78 580.59 de report	73 343.52 Dont 42 943.52 de report	73 343.52

Adopté à la majorité (**pour : 17 - contre : 0 - abstention : 2**)

\* Budget annexe-lotissement 2020 : (délibération 2020/034)

Le maire expose qu'il restait 2 terrains à vendre fin 2019. A ce jour les 2 sont vendus. Le prêt relais sera donc remboursé dans l'année.

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
71 751.40	87 647.16	66 051.40 Dont 27 051.40 de report	66 051.40

Adopté à la majorité (**pour : 17 - contre : 0 - abstention : 2**)

**5/ Composition des commissions municipales** : (délibération 2020/035)

Le maire rappelle la délibération du conseil précédent créant 8 commissions municipales et expose leur objet et leur composition.

**1. Commission : finances, budget, communication**

Responsable : Jean-Dominique FRANCK

Finances, budget :

Objet : établir le budget et en suivre son évolution

Membres : Denis MAILLARD, Hervé RATON, Béatrice MAUVAIS, Benoit SERRIOT

Communication :

Objet : site internet, lettre hebdomadaire, bulletin trimestriel

Membre : Cédric SCHIFFMACHER, Fabienne MURIS-FAFIN

**2. Commission : immobilier, économie (artisanat, commerce, industrie)**

Responsable : Denis MAILLARD

Immobilier (locatif et autres) :

Objet : assurer le meilleur rendement du parc locatif communal

Membres : Ophélie GIRAUD, Hervé RATON, Isabelle DELHOMME, Bérengère MARTINEZ

Économie : (artisanat, commerce, industrie) :

Objet : rendre la commune attractive et à l'écoute des entreprises, réorganiser le marché place de la République

Membres : Ophélie GIRAUD, Isabelle DELHOMME, Béatrice MAUVAIS, Hervé RATON

### **3. Commission : vie associative, fêtes et cérémonies, affaires sociales**

Responsable : Isabelle DELHOMME

Associatif et fêtes :

Objet : être à l'écoute des associations

Membres : Cédric SCHIFFMACHER, Patrice MONGEOT, Denis MAILLARD

Cérémonies :

Objet : organiser les cérémonies officielles, entretenir la mémoire, faire participer les jeunes générations, rationaliser les commémorations

Membre : Cédric SCHIFFMACHER

Services, social, santé :

Membres : Benoit SERRIOT, Cédric SCHIFFMACHER, Evelyne MORANGE, Thomas DEBIEF, Valérie VAZUT

### **4. Commission : travaux, projets, patrimoine**

Responsable : Hervé RATON

Objet : gérer les projets de la commune, suivre les travaux, entretenir le patrimoine

Membres : Cédric SCHIFFMACHER, Béatrice MAUVAIS, Aurélien LEMAIRE, Patrice MONGEOT

### **5. Commission : environnement, énergies nouvelles, tourisme**

Responsable : Bérengère MARTINEZ

Environnement, énergies nouvelles :

Objet : assurer la préservation de la biodiversité, soutenir les projets verts, faire évoluer les comportements

Membres : Cédric SCHIFFMACHER, Isabelle DUPLESSIS, Valérie VAZUT, Isabelle DELHOMME, Sébastien BORNOT

Tourisme :

Objet : améliorer la notoriété de la commune et les ressources qui en découlent

Membres : Béatrice MAUVAIS, Cédric SCHIFFMACHER, Fabienne MURIS-FAFIN, Sébastien BORNOT, Hervé RATON

### **6. Commission : forêts, chemins, chasse, voirie, circulation**

Responsable : Patrice MONGEOT

Bois, forêts, chemins :

Objet : en assurer l'entretien et le rendement

Membres : Aurélien LEMAIRE, Cédric SCHIFFMACHER, Fabienne MURIS-FAFIN, Isabelle DUPLESSIS, Pierre GUILHAMOU

Chasse :

Objet : assurer le partage du territoire en toute sécurité, en établir les règles et les faire appliquer

Membre : Cédric SCHIFFMACHER

Voirie, circulation :

Objet : améliorer la sécurité des usagers piétons et automobilistes, réduire les incivilités

Membres : Cédric SCHIFFMACHER, Pierre GUILHAMOU

### **7. Commission : écoles, enfance, jeunesse**

Responsable : Laetitia GUILLEROT

Objet : représenter le conseil auprès des écoles et collège

Membres : Isabelle DUPLESSIS, Sébastien BORNOT

### **8. Commission d'appel d'offres**

Le maire président de droit.

4 membres titulaires : Jean-Dominique FRANCK, Denis MAILLARD, Hervé RATON, Aurélien LEMAIRE

4 membres suppléants : Patrice MONGEOT, Isabelle DELHOMME, Sébastien BORNOT, Benoit SERRIOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **FIXE** les attributions et compositions des commissions municipales telles que présentées.

Adopté à la majorité (**pour** : 17- contre : - abstention : 2 )

**6/ Commission communale des impôts directs : désignation des membres** : (délibération 2020/036)

Le maire rappelle que dans chaque commune il convient de désigner les membres qui siègent à la commission communale des impôts directs et expose que la commune nouvelle de Vermenton a été sollicitée par la direction générale des finances publiques afin d'obtenir une liste de proposition de douze commissaires titulaires et de douze commissaires suppléants pour la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Le maire propose de reprendre les mêmes personnes qui siégeaient précédemment à savoir :

Commissaires titulaires Vermenton (12)	Commissaires suppléants Vermenton (12)
- Denis MAILLARD	- Joël LOISEL
- Aurélien LEMAIRE	- Franck METENIER
- Patrice MONGEOT	- Roland CORBET
- Christian DEREIMS	- Jean-Pierre DISSON
- Jean-Marie FROMONOT	- Mathieu YVERNEAU
- Cédric SCHIFFMACHER	- Louis-Marie MAUVAIS
- Pierre MICHELET	- Arnaud BERAULT
- Valérie VAZUT	- Bérengère MARTINEZ
- Isabelle DUPLESSIS	- Nicolas BOUNON
- Martine LEROI-GOURHAN	- Gérard BARAULT
- Maurice VERRIER	- René VERRIER
- Pascal BERAULT	- Irène NICOULLAUD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **VALIDE** la liste des membres proposés pour siéger à la commission communale des impôts directs

- **MANDATE** le maire pour transmettre cette liste à la direction générale des finances publiques

Adopté à la majorité (**pour** : 17 - contre : 0 - abstention : 2)

**7/ Autorisation d'occupation du domaine public Parc des Iles** : (délibération 2020/037)

Le maire informe de sa rencontre avec le notaire et la propriétaire d'un commerce pour clarifier la situation d'un droit de buvette au Parc des Iles, en place depuis des dizaines d'années.

Le maire expose que l'installation est située dans le périmètre rapproché du captage d'eau potable et que le Préfet a demandé à plusieurs reprises qu'elle soit déplacée. De plus, aucune redevance n'est à ce jour réclamée pour occupation du domaine public.

Le maire fait part de sa proposition de maintenir cette buvette qui est un atout pour le Parc des Iles, sous conditions de :

- déplacer la buvette
- d'instaurer une redevance pour le droit de place et le forfait électricité
- d'imposer l'application de la réglementation relative aux débits de boisson (licence 2 ou 4 avec fermeture de l'établissement situé en centre-ville lors de l'utilisation de la licence 4 au Parc)
- demander l'autorisation chaque année

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal,*

- VALIDE la proposition du maire
- DEMANDE le déplacement de la buvette, conformément à l'arrêté préfectoral
- DIT que le déplacement sera à la charge du propriétaire
- INSTAURE une redevance d'occupation du domaine public sur la base des droits de place
- DIT que cette décision fera l'objet d'une convention d'occupation du domaine public à titre précaire

*Adopté à la majorité (pour : 17 - contre : 0 - abstention : 2)*

### **8/ Recrutement de deux vacataires :** (délibération 2020/038)

Le maire rappelle le manque de civisme de certains usagers (dégradations de biens publics, non-respect des consignes de tri, déjections canines, feux sur l'espace public) et expose que dans ces conditions exceptionnelles il serait opportun de mettre à contribution deux personnes simultanément ou successivement pour nettoyer et remettre en état les installations moyennant une rémunération horaire.

Le maire expose que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires selon les trois conditions suivantes :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel
- rémunération attachée à l'acte.

Le maire propose de recruter deux vacataires pour effectuer les missions définies ci-dessus pour une durée globale d'environ 80h maximum à répartir sur juillet et août, rémunérés sur la base du SMIC horaire, selon le nombre d'heures réellement travaillées.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal,*

- AUTORISE le maire à recruter deux vacataires pour une durée de 80h maximum chacun
- DIT que ces vacances seront réparties sur les mois de juillet et août
- DIT que ces vacances seront rémunérées sur la base du taux horaire du SMIC en vigueur selon le nombre d'heures réellement effectuées
- MANDATE le maire pour procéder au recrutement
- DIT que chaque recrutement fera l'objet d'un arrêté individuel
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020

*Adopté à la majorité (pour : 17 - contre : 0 - abstention : 2)*

### **9/ Désignations et représentations diverses/modification délibération 2020/027 :**

Le maire rappelle la délibération du précédent conseil et notamment la désignation de deux représentants (Jean-Dominique FRANCK et Béatrice MAUVAIS) pour siéger à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférables) au sein de la communauté de communes. Le maire expose qu'il est nécessaire de désigner également 2 suppléants et propose de modifier la délibération 2020/027 en conséquence.

Le maire propose de désigner :

- Patrice MONGEOT
- Sébastien BORNOT

Pour siéger en tant que suppléants à la CLECT.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal,*

- VALIDE la proposition du maire
- DIT que la délibération 2020/027 sera modifiée en conséquence

*Adopté à la majorité (pour : 17 - contre : 0 - abstention : 2)*

## 10/ Questions diverses :

### Tour de table :

**Hervé RATON** signale que de plus en plus de poids lourds circulent sur la RD606.

**Benoit SERRIOT** signale le stationnement dangereux situé à l'angle de la rue Pasteur et de la RD606 direction Avallon, qui gêne la circulation et la visibilité.

**Cédric SCHIFFMACHER** annonce la parution prochaine du bulletin d'information trimestriel et informe que le premier numéro sera distribué dans les boîtes aux lettres et les suivants uniquement sur abonnement.

**Denis MAILLARD** rapporte que les taux d'imposition au niveau de la communauté de communes sont inchangés. Il informe par ailleurs que la collecte du recyclage en porte à porte (bacs jaunes) est reportée à janvier 2021.

*La séance est levée à 22h28.*